

# Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-biomed@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 112 Informatique			
Ancien Code	PABM1B12	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XATL1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Samuel MELCHIOR</b> (samuel.melchior@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'apprentissage dispensé lors des cours de travaux pratiques en informatique a pour objectif de fournir aux étudiants les outils nécessaires à l'utilisation des logiciels de type tableur, traitement de texte et de présentation. L'étude de ces logiciels se réalise à partir d'exercices basés sur des cas pratiques rencontrés lors des études ou dans différents secteurs d'emploi des étudiants

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- gérer correctement des dossiers et des fichiers au moyen d'un système d'exploitation ;
- de réaliser un document, court ou long, de manière structurée et professionnelle ;
- d'organiser des tableaux de données, d'utiliser des fonctions, des formules, des tests logiques et de réaliser des présentations graphiques.
- de réaliser à l'aide de Microsoft PowerPoint un court support de présentation.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM1B12A Informatique 24 h / 2 C

### Contenu

Word  
Excel

### Démarches d'apprentissage

Enseignement assisté par ordinateur;  
Travail à distance et en autonomie  
Travaux pratiques supervisés : théorie - pratique - exercices

### Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices sur plateforme Connect ED;  
Exercices et tutoriels en ligne;  
Examens des années précédentes;  
Séance questions-réponses.

### Sources et références

- COLLECTIF, Word - versions 2019 et Office 365, Editions ENI, 2019
- COLLECTIF, Excel - versions 2019 et Office 365, Editions ENI, 2018
- GRIS Myriam, PowerPoint - versions 2019 et Office 365, Editions ENI, 2019

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Activités sur Connect ED  
Manuels  
Logiciels  
Sites internet

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen pratique sur ordinateur.

Pondération entre les parties du cours:

Word et PowerPoint: 50%

Excel 50%

L'évaluation de l'UE sera calculé par la moyenne géométrique. Par ailleurs, en cas d'échec de plus de 2 points dans l'une des parties, la note finale sera la note de la partie la plus basse.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exp	100	Exp	100

Exp = Examen pratique

### Dispositions complémentaires

Sur demande aux enseignants, les étudiants peuvent disposer d'un ordinateur portable de la haute école en prêt durant les cours et les séances d'évaluation.

Les étudiants ayant suivi le cours les années précédentes et validé en tout ou en partie le cours d'informatique sont dispensé des parties validées ( note  $\geq 10/20$ ).

En cas de certificat médical ou d'absence justifiée le jour de l'examen une nouvelle date sera proposée à l'étudiant pour passer son examen soit en hors session soit durant la session d'examen.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).